Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260409-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM2026040

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.
Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Une liste des candidats est présentée au conseil municipal.

Le dépouillement du vote se déroule à bulletin secret
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Nombre de sièges à pourvoir : 6

Résultats :
Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS : Sonia GUINY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Pascale LE NOUAILLE, Alexandra NOEL, Viviane LE BORGNE

Les membres non élus qui composent le CCAS ont été désignés comme tels : Delphine MAINGUY, Marie-Thérèse GLEHELLO, Marie-Pierre MONNIER, Sylvie BEAUJEAN, Françoise ARNOLDO, Monique CHÉREL.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.